

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 295 000 francs pour la journée du 22 septembre 2000 « En ville, sans ma voiture ! »

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 22 septembre 1999, Genève a rallié les villes de France et d'Europe qui avaient voulu inciter leurs citoyens à s'interroger sur la question de la mobilité en ville.

Le 16 juin 1999, le Conseil municipal avait accepté la motion No 405 de Mme I. Brunier et MM. R. Deney, R. Juon et J.-J. Perler, Conseillers municipaux, « Pour une journée sans voiture « sans voiture » ».

Le 29 juin 1999, le Conseil municipal avait accepté la proposition No 11 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 110 000 francs pour la journée du 22 septembre 1999 « En ville, sans ma voiture ? ».

Le 15 septembre 1999, le Conseil municipal avait accepté la question écrite No 7 de M. J.-L. Persoz, Conseiller municipal, « En ville sans ma voiture ? » - au-delà du slogan la transparence ».

La proposition No ... présente le bouclement du crédit de 110 000 francs pour la journée du 22 septembre 1999.

La présente proposition présente l'organisation de la journée du 22 septembre 2000 et les moyens à mettre en oeuvre. Cette année, l'objectif est, d'une part, d'élargir la manifestation à la région franco-valdo-genevoise et, d'autre part, de montrer que les nouveaux comportements proposés le temps d'une journée peuvent être pratiqués quotidiennement.

Exposé des motifs

Cette initiative, programmée pour le 22 septembre 2000, s'inscrit dans le sillage des journées « En ville sans ma voiture ? » qui se sont déroulées, avec succès, en 1998 dans 35 villes françaises et en 1999 dans 66 villes françaises, 92 villes italiennes ainsi qu'à Genève, Carouge, Lancy, Meyrin, Thônex et Vernier.

A l'occasion de ces journées, les villes en question ont délimité un périmètre de rues permettant aux citoyens de découvrir leur ville à pied, à vélo ou en transports en commun. A Genève, un partenariat a été établi avec les

Transports publics genevois afin d'assurer la gratuité des transports publics ce jour-là.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté clairement affirmée de la Ville de Genève de favoriser les déplacements dits « doux », comme en attestent le plan directeur des itinéraires cyclables et le plan des cheminements pour piétons actuellement à l'étude.

- **Organisation et promotion de la journée du 22 septembre 2000**

La troisième édition de cette journée du 22 septembre s'inscrit désormais dans un cadre européen.

En 2000, le 22 septembre tombe sur un vendredi. Cet élément a toute son importance dès lors que la pertinence et l'efficacité de cette opération de sensibilisation exige qu'elle se déroule dans le cadre de la vie de tous les jours, et non dans une ville exceptionnellement déserte.

Cette année, le Conseil administratif entend, d'une part, élargir la manifestation à la région franco-valdo-genevoise et, d'autre part, promouvoir des offres alternatives de déplacement avec d'autres promoteurs.

Pour l'organisation de la journée, la Ville de Genève a mis sur pied un « groupe de suivi », présidé par M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif, qui associe l'ensemble des partenaires publics, associatifs ou privés intéressés par l'élaboration des actions qui se dérouleront ce jour, ainsi qu'une « cellule opérationnelle », secrétariat actif du premier.

Première orientation, la Ville de Genève souhaite placer cette journée dans sa dimension régionale, étant donné que les déplacements quotidiens, pendulaires, d'actifs comme de visiteurs ou pour les loisirs, se déroulent à cette échelle. Le « groupe de suivi » s'est déjà adressé à l'ensemble des partenaires potentiels et nombre d'entre eux ont déjà répondu favorablement, dans le canton, en Suisse ainsi qu'en France.

Deuxième orientation, la Ville de Genève souhaite montrer à ses citoyens que ce qui est possible un jour peut également devenir une alternative à terme, l'objectif étant de faire prendre conscience aux gens qu'ils ont le choix de leurs moyens de transport et que se déplacer ne signifie pas uniquement « en voiture ».

Ainsi, cette journée sera l'occasion de sensibiliser la population comme les fonctionnaires municipaux et cantonaux à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs et de les tester durant une plus longue période, toutefois sans que cela ne représente une obligation pour quiconque.

La Ville de Genève a approché la régie des Transports publics genevois pour établir un abonnement général d'entreprise, ainsi que pour mettre sur pied, progressivement, des services de co-voiturage et d'auto-partage notamment.

Il s'agira également de développer des expériences de sensibilisation des jeunes, au travers de l'école et des Maisons de quartier, et d'associer les groupements professionnels, d'habitants, de parents et d'usagers à l'expérience et aux réflexions.

Une telle démarche ne peut se limiter à une journée mais doit s'inscrire dans la durée. Elle doit ainsi être précédée et suivie d'une réflexion, d'une sensibilisation et d'une explication.

En ce qui concerne le lieu, certaines communes ont choisi de fermer une ou plusieurs rues dont certaines font parfois déjà l'objet de mesures de modération de la circulation. La Ville de Genève interviendra à nouveau par la fermeture de secteurs urbains.

Il s'agira également, à nouveau, d'assurer la gratuité des prestations des Transports publics genevois ce jour, le manque à gagner en résultant pour les Transports publics genevois devant être pris en charge par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la régie.

Afin de mesurer l'impact progressif de cette manifestation, diverses mesures de trafic, de vitesse, de pollution de l'air et sonore, de satisfaction des usagers seront effectuées par des spécialistes. Un bilan sera publié. Au delà des mesures techniques, l'impact psychologique d'une telle journée n'est pas à négliger et nombreux sont les effets d'une telle expérience qui ne sont pas quantifiables.

- **Plan de communication**

Au vu des critiques émises en 1999 vis-à-vis du manque d'information, il s'agit de mettre en œuvre un plan de communication qui soit à même d'assurer une information complète, de qualité.

Plus de 300 affiches au format R4 seront disposées dans l'ensemble du canton au début septembre. Ce message sera reproduit sur les véhicules des Transports publics genevois. Un dépliant « tous ménages » décrivant les buts et les dispositions de la manifestation sera distribué dans l'ensemble de la région. Des encarts publicitaires seront disposés dans les journaux. Des sacs avec le logo de la manifestation seront mis gratuitement à disposition des magasins pour les marchandises de leurs clients. Un site Internet existe déjà et permettra d'informer la population quant aux modalités pratiques de la journée.

Une information pour les automobilistes sera par ailleurs reconduite le jour même afin d'orienter les conducteurs aux abords des périmètres fermés à la circulation. Un No de téléphone « vert » sera ouvert.

L'ensemble de ces éléments sera présenté à la presse en septembre 2000. Mais certains éléments seront déjà présentés, au travers de stands, dans les marchés et les manifestations publiques prochaines.

Un matériel pédagogique sera spécialement réalisé par le Groupement cantonal des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines, avec l'appui du Département de l'instruction publique, à l'attention des écoliers, des enseignants et des parents d'élèves.

Une campagne publicitaire sera mise sur pied afin d'assurer la pérennité d'une centrale de co-voiturage, ou d'action d'auto-partage, avec une entreprise ou une régie de transports de la place.

Un partenariat avec les médias est également recherché avec la presse écrite, les radios et les télévisions. Comme lors de la précédente édition, Radio-lac et Léman-Bleu ont déjà répondu favorablement.

D'autres animations pourront voir le jour, réalisées par les associations de commerçants et de riverains, ou actives dans le domaine des transports. Un stand relatif à l'éco-conduite sera tenu par le Centre de sécurité routière de Veltheim.

Afin d'informer le public tout au long de l'année, un stand d'information sera tenu lors de manifestations précédentes.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

La présente proposition répond à la motion n° 23 de Mme Michèle Künzler, MM. Alain Marquet et Roger Deneys, Conseillers municipaux, intitulée « Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage ».

Concertation et information publique

Pour l'organisation de la journée, la Ville de Genève a mis sur pied un « groupe de suivi », présidé par M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif, qui associe l'ensemble des partenaires publics, associatifs ou privés intéressés par l'élaboration des actions qui se dérouleront ce jour, ainsi qu'une « cellule opérationnelle », secrétariat actif du premier.

Choix écologiques

Cette démarche est inscrite dans le Rapport de suivi du Plan d'assainissement de l'air », adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991, ainsi que dans l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

Estimation du coût

	Francs	Francs
Etablissement du concept d'information	30 000	
Campagne d'affichage	76 000	
Edition d'un dépliant « tous ménages »	43 000	
Sacs à commissions pour les commerçants	5 000	
Information des automobilistes	10 000	
N° de téléphone « vert »	3 000	
Stands d'information	12 000	
Promotion d'actions (y compris dans les cinémas)	10 000	
Enquêtes d'opinion	17 000	
Gratuité des TPG (part Ville de Genève)	45 000	
Eco-conduite, Centre de sécurité routière de Veltheim	3 000	
Actions artistiques dans la rue	10 000	
Sous-total I :	264 000	264 000

55 Prestations du maître de l'ouvrage	
Honoraires de promotion (5% du sous-total I)	13 000
Sous-total II :	277 000
Partenariat de médias (animation de rue Radio-Lac, Léman Bleu)	18 000
Total du crédit demandé :	295 000

Programme financier quadriennal

Cet objet n'est pas prévu dans le projet de 19e Programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Quant à la charge financière annuelle sur 295 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 67 667 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le Rapport de suivi du Plan d'assainissement de l'air de l'Etat de Genève,

Vu l'Agenda 21 de la Ville de Genève,

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 295 000 francs pour l'organisation de la journée du 22 septembre 2000 « En ville, sans ma voiture ! ».

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 295 000 francs.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2005.